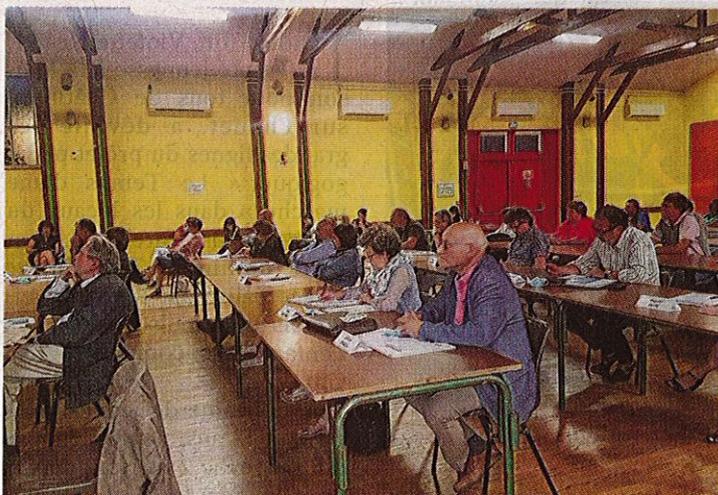


Val de gâtine

Une élection dans la sérénité

Sans surprise, Jean-Pierre Rimbeau a été réélu président de Val de Gâtine jeudi dernier (NR du 18 juillet). Une continuité pour celui qui est à la tête de l'exécutif de la communauté de communes née le 1^{er} janvier 2017. Un président qui s'est dit « satisfait d'être à nouveau élu, notamment de la façon dont ça s'est fait. Je suis aussi content de l'élection des vice-présidents, dont certains à qui j'ai apporté mon soutien lorsqu'il y avait deux candidats pour le poste ». Ainsi Francine Chausseray, Yves Attou et Magalie Sauze, trois des huit vice-présidents élus par l'assemblée, ont reçu le soutien de Jean-Pierre Rimbeau. L'équipe se veut aussi paritaire avec la confirmation de Danielle Taverneau, de Pascal Olivier, de Jacques Fradin et de Corinne Micou à la vice-présidence, rejoints par Philippe Jeannot le maire de Surin. Des vice-présidences plutôt bien réparties si l'on considère l'étendue du territoire issue de trois ex-collectivités. Car même s'il faut dépasser cette notion, une répartition équilibrée au sein de l'exécutif ne peut conduire qu'à une meilleur



L'assemblée a élu son exécutif jeudi dernier à Champdeniers.

leure entente entre les délégués. Si le bloc de compétences et de délégations faites aux vice-présidents n'a que peu évolué par rapport au mandat précédent, Jean-Pierre Rimbeau tient à garder la main sur les finances. « Toutefois nous avons ajouté le volet communication que nous avons négligé depuis 2017. Il nous faut être plus présent sur ce terrain-là », reconnaît le président.

Indemnités. Le président et les huit vice-présidents font le

choix de réduire leurs indemnités par rapport à ce que la loi leur permet de toucher. Les élus approuvent la proposition de Jean-Pierre Rimbeau et reconduisent les indemnités du précédent mandat. Le président percevra 1.800 € nets, soit 61 % de l'indice brut auquel il peut prétendre (le maximum étant 67 %). Les vice-présidents percevront environ 700 € nets (soit 22 % de l'indice 1.027, le taux maximal étant de 24,73).

Cor. NR, Stéphane Massé